

LUNDI 3 JUIN 2019

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Jean-Philippe Bouffard, Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Johanne Gagnon, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

7866-0619

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point *20.1 –Résolution d'appui pour M. Clément Moreau auprès de la CPTAQ* en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 6 mai 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

7867-0619

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Jean-Philippe Bouffard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2019 tels que déposés au montant total de 67 739.58\$.

7868-0619

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

7869-0619

ADOPTÉE

Rapport du Maire.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport du maire sur les faits du rapport financier 2018 soit accepté tel que déposé.

7870-0619

ADOPTÉE

Nomination de la firme comptable Groupe RDL en tant que vérificateur pour la reddition de compte finale pour le programme TECQ 2014-2018.

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Ghislain Vachon et résolu que la firme comptable Groupe RDL Victoriaville soit nommée pour effectuer la reddition de comptes finale tel qu'exigé au programme TECQ 2014-2018.

7871-0619

ADOPTÉE

Le Maire Harold Poisson se retire pour le prochain point. M. Éric Bergeron pro-maire prend place pour la prochaine résolution.

Mandat à l'urbanisme Jacques Métivier pour un avis concernant l'amendement au règlement de zonage.

ATTENDU que les propriétaires du Domaine du Lac Cristal Inc. ont demandé de modifier le règlement de zonage, conformément au règlement amendant le schéma d'aménagement et de développement no 200 de la MRC d'Arthabaska; **7872-0619**

ATTENDU que le Domaine du Lac Cristal Inc. a embauché une firme d'urbanisme pour préparer les documents de modification au règlement d'urbanisme et au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska (MRC) a adopté le 23 mai 2019 ces amendements conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU que le Maire est l'un des propriétaires du Domaine du Lac Cristal Inc.;

ATTENDU qu'afin d'être transparent dans ce dossier, les membres du Conseil souhaitent obtenir de la part d'un autre urbaniste, une validation des documents produits dans le cadre de la modification au règlement d'urbanisme et de zonage;

ATTENDU que deux urbanistes de la région ont été approchés pour réaliser ce mandat et qu'un seul disposait de temps en juin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Ghislain Vachon,

QU'un mandat ponctuel soit donné à l'urbaniste Jacques Métivier afin d'accompagner le Conseil et de valider les documents produits relatifs aux modifications du règlement d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité. Et

Que les frais de réalisation du mandat soient établis à 150\$ de l'heure et que le mandat doit être terminé et déposé au bureau de la Municipalité de Saint-Rosaire avant le 4 juillet 2019.

ADOPTÉE

Le Maire Harold Poisson reprend son siège.

Adoption du règlement : 176-0719

Règlement décrétant un emprunt de 150,000 \$ et une dépense de 193,030 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice, d'un abri ainsi que la mécanique de procédé pour la station de pompage ». **7873-0619**

Attendu que toutes les municipalités du Québec devront adopter un nouveau plan de mesure d'urgence conforme, et ce avant l'entrée en vigueur, le 9 novembre 2019, du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministère de la Sécurité publique;

Attendu que la Municipalité devra respecter son nouveau plan de mesure d'urgence en se procurant une génératrice : soit pour maintenir la distribution de l'eau potable et pour alimenter le Centre Multifonctionnel en cas de sinistre ;

Attendu la Municipalité doit également faire la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable;

Attendu que le coût de la génératrice incluant l'abri et les équipements nécessaires à ajouter pour le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc est évalué à 193,030 \$;

Attendu qu'une demande de subvention de 27 030\$ a été transmise au Fonds de développement des territoires;

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a versé un montant de 16,000\$ à titre de contribution à l'achat de la génératrice;

Attendu que la Municipalité de Saint-Rosaire n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires pour procéder au financement desdits achats et travaux et qu'il y a lieu d'effectuer un emprunt pour les entreprendre;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes;

En conséquence, il est déposé par Cynthia St-Pierre, proposé par Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de Règlement décrétant un emprunt de 150,000 \$ et une dépense de 193,030 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice, d'un abri ainsi que la mécanique de procédé pour la station de pompage ».

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présente règlement;

Article 2 Le Conseil décrète par le présent règlement l'achat et l'installation de divers équipements, tels qu'une génératrice, un abri et des équipements qui serviront pour le bon fonctionnement du réseau de distribution de l'eau potable pour un montant total de 193,030\$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Julie Roberge, directrice générale, en date du 3 juin 2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »;

Article 3 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 193,030\$, pour les fins du présent règlement;

Article 4 Le Conseil est autorisé à utiliser la subvention de 43 030\$ provenant de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et du Fonds de développement des territoires (FDT);

Article 5 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 150,000\$ sur une période de dix (10) ans;

Article 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Article 7 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

Article 8 Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec;

Article 9 Une demande sera expédiée au ministre des Affaires municipales afin d'obtenir son approbation;

Article 10 Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'emprunt pour et au nom de la municipalité de Saint-Rosaire;

Article 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 6 mai 2019

Adoption du règlement, ce 3 juin 2019

Avis public annonçant la procédure d'enregistrement, le 6 juin 2019

Approuvé en procédure d'enregistrement le _____

Approuvé par le ministère des Affaires municipales le _____

Harold Poisson, Maire
ADOPTÉE

Julie Roberge, dir. générale, sec.-trésorière

Résultat – Soumission pour études de perméabilité.

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour des études de perméabilité sur différentes propriétés dans la municipalité de Saint-Rosaire;

7874-0619

ATTENDU que la municipalité a reçu les offres suivantes :

Soumissionnaire	Résidence isolée 6 chambres et moins	Autre bâtiment
Percotec Environnement	600 \$ taxes en sus	900 \$ taxes en sus
Innéo Environnement 9239-6704 Qc inc.	725 \$ taxes en sus	1000 \$ taxes en sus

ATTENDU que la soumission la plus basse provenant de «Percotec Environnement» s'est avérée conforme aux exigences de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer et octroyer au plus bas soumissionnaire, soit «Percotec Environnement», le contrat pour les études de perméabilité sur différentes propriétés dans la municipalité de Saint-Rosaire au montant forfaitaire de 600 \$ plus taxes pour une résidence isolée de 6 chambres et moins et 900 \$ plus taxes pour un autre bâtiment.

ADOPTÉE

Demande d'intervention dans un cours d'eau – Rivière Noire, branche 8, branche 6 et 7.

CONSIDÉRANT que Ferme Huppin a formulé une demande écrite par le biais du formulaire intitulé «*demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*»

7875-0619

CONSIDÉRANT que celui-ci demande l'entretien de la branche 8, branche 6 et 7 du cours d'eau Rivière Noire afin de favoriser le drainage de ses terres agricoles;

CONSIDÉRANT que l'entretien de ce cours d'eau pour la problématique du mauvais écoulement est recommandé par l'inspecteur municipal M. Bryan Mc Neil;

CONSIDÉRANT que le budget 2019 est déjà utilisé, cette demande d'entretien sera reportée en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour les branches 6, 7 et 8, du cours d'eau Rivière Noire en 2020;

QUE la totalité des coûts encourus pour les travaux des branches 6, 7 et 8, du cours d'eau Rivière Noire seront entièrement assumés par le budget général de 2020 de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Travaux de pavage – Réparation de la rue Fournier, route de l'Église et de la Petite-Manic.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Pavage Veilleux pour effectuer des travaux de réparation de pavage sur la rue Fournier, la route de l'Église et la route de la Petite-Manic pour un montant unitaire de 17.00\$ le mètre carré taxes en sus.

7876-0619

ADOPTÉE

Achat de matériaux pour remplacer les madriers du pont du 4^e rang.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu d'autoriser l'achat de matériaux pour effectuer les travaux de remplacement des madriers du pont du 4^e rang, tel que décrit dans la soumission provenant de Vivace groupe coopératif au montant de 6948.66 \$ taxes en sus.

7877-0619

ADOPTÉE

Achat de gravier pour les travaux de voirie.

ATTENDU que le responsable des travaux de voirie a demandé des soumissions par invitation pour la fourniture de ± 4500 tonnes de pierres Mg20B et ± 200 tonnes de pierre de MG-56;

7878-0619

ATTENDU qu'il manque une des deux soumissions;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement d'attendre jusqu'au 7 juin 2019 et d'octroyer le contrat d'achat de pierres au plus bas soumissionnaire ayant remis sa soumission avant le 7 juin 2019.

ADOPTÉE

Programme d'installations septiques – Autorisation de versement pour travaux.

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement concernant la mise en place d'un programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques;

7879-0619

ATTENDU que nous prévoyons adopter le règlement d'emprunt en octobre 2019 afin de nous laisser le temps d'obtenir l'estimé de tous les travaux d'installations septiques à être soumis au financement;

ATTENDU que plusieurs contribuables ont déjà complété le formulaire de demande d'admissibilité au financement;

ATTENDU que le propriétaire dont le matricule est 2110-39-8506 a réalisé ses travaux d'installations septiques le 24 mai 2019 et que l'inspecteur municipal a approuvé les documents démontrant que les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis réalisés par une firme professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Ghislain Vachon et résolu que l'aide financière soit consentie pour les travaux d'installation septique pour la propriété dont le matricule est le 2110-39-8506 et que le remboursement de l'aide financière portera intérêts et s'effectuera par l'imposition d'une compensation remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Don du Club des Mains Noires.

Il est résolu unanimement qu'une lettre de remerciement soit adressée au Club des Mains Noires pour le don de 200.\$ fait à la Municipalité qui sera utilisé pour favoriser le divertissement de jeunes de la Municipalité de St-Rosaire.

7880-0619

ADOPTÉE

Heures d'ouverture du bureau municipal (saison estivale).

Il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que le bureau municipal actuellement ouvert de 9 heures à midi le vendredi, soit fermé au public les vendredi du 28 juin au 30 août 2019 inclusivement et que l'on note l'information dans notre journal local pour informer les citoyens de ce changement.

7881-0619

ADOPTÉE

Résolution d'appui pour M. Clément Moreau auprès de la CPTAQ.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Clément MOREAU a adressé à la CPTAQ une demande d'autorisation visant le morcellement des lots 4 793 863 et 4 793 864 du cadastre du Québec en faveur du voisin et conserver le lot 4 479 285;

7882-0619

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur, Ferme Sablière, est une entreprise agricole voisin des lots à morceler;

CONSIDÉRANT QUE que la demande vise la pratique des activités agricoles sur la partie du nouvel acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE la partie conservée, soit le lot 4 479 285 du Cadastre du Québec, inclus la résidence du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés n'auront pas pour effet de déstructurer ou causer des préjudices aux terres agricoles adjacentes;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement des lots 4 793 863 et 4 793 864 n'aura pas pour conséquence d'enclaver aucun terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande de morcellement est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyée par Éric Bergeron et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire soit favorable à la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins d'autoriser le morcellement des lots 4 793 863 et 4 793 864 en faveur du voisin et de conserver le lot 4 479 285 du cadastre du Québec, en faveur de monsieur Clément MOREAU.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon à **7883-0619**
20h52.

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**